

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN

Procès verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 4 mars 2014 à 20h00. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers MM Michel Bonneville, François Thibodeau, Mme Sylvie Laurain, MM Michel Morin et Ghislain Provost.

Absence motivée : M. Mark Handschin.

Également présente : Madame Manon Donais, directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 2 a) Prière avant la réunion de conseil (sujet de M. François Thibodeau)
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 4 février 2014
4. Dépôt des comptes mensuels
5. **LOISIRS ET CULTURE**
 - a) Paiement à Librairie Moderne pour l'achat de livres pour la bibliothèque : 573.79\$
6. **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
 - a) Paiement à la MRC du Haut-Richelieu pour la formation (gaz naturel) d'un pompier : 86.68\$
 - b) Paiement à Aréo-Feu pour la vérification des appareils respiratoires : 1 604.66\$
 - c) Paiement à Garage Stéphane Belhumeur inc. pour l'entretien des camions d'incendie : 169.12\$
 - d) Paiement au Ministre des Finances pour l'enregistrement des véhicules d'incendie : 135.00\$
 - e) Paiement au Receveur général pour les licences radio du service des incendies : 447.00\$
 - f) Paiement à la Municipalité de Saint-Alexandre pour de l'entraide incendie : 559.10\$
 - g) Paiement à Francis Lamarre pour 2 compensations de formation : 600.00\$
7. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - a) Demande de dérogation mineure – Ferme Bogemans
 - b) Adoption du règlement 396-5 relatif au vente de garage
 - c) Nouvelle inspectrice Mme Anik Trudeau
 - d) Demande d'autorisation à la CPTAQ
8. **HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
 - a) Octroi de contrat pour le fauchage des levées de chemins
 - b) Paiement à L'Homme et fils inc. pour l'achat d'une toilette et de la peinture : 216.79\$
9. **FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**
 - a) Demande d'appui pour l'unité de médecine familiale à Iberville
 - b) Dépôt des rapports DGE-1038 des élections municipales
 - c) Autorisation d'une dépense pour la finalisation du classement des archives : 100.00\$
 - d) Autorisation à la directrice générale pour annuler un compte de taxes 2014 au montant de 5.13\$
 - e) Annulation de l'Avis de motion du règlement 456 relatif au traitement des élus municipaux
 - f) Avis de motion du projet de règlement 458 sur le traitement des élus municipaux
 - g) Adoption du projet de règlement 458 sur le traitement des élus municipaux
 - h) Demande de salle gratuite pour le brunch de la Fabrique le 23 mars 2014
 - i) Autorisation d'une dépense pour l'achat des produits d'entretien annuel : 2 500.00\$
 - j) Paiement à Claude & François Phénix pour des gradateurs au Centre communautaire : 169.07\$
 - k) Paiement à Papeterie Cowansville pour l'achat de stylos et boîtes de rangement : 39.50\$
 - l) Paiement à Valérie Provost pour la conception et l'impression de cartes d'affaires : 303.00\$
 - m) Paiement à AKD Protection pour l'inspection et la recharge d'extincteurs : 202.36\$
10. **VARIA**
11. **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**
12. **COURRIER**
13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE

M. Martin Thibert, maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2014-03-080 Il est proposé par **M. Michel Bonneville, appuyé par M. Ghislain Provost** et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec l'ajout du point 2.a. **ADOPTÉE.**

2.a) PRIÈRE DES SÉBASTINOISES ET SÉBASTINOIS

M. François Thibodeau mentionne qu'il y a un certain temps, une prière était dite avant chaque réunion du Conseil municipal qui mentionnait que les décisions des élus étaient toujours prises dans l'intérêt des Sébastinoises et Sébastinois. Considérant que cette prière n'a plus sa place dans les municipalités, **M. Thibodeau** précise que les décisions des élus sont toujours dirigées dans le même objectif même si parfois, les élus ne demandent pas l'opinion des citoyennes et citoyens.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2014

2014-03-081 Il est proposé par **M. François Thibodeau, appuyé par Mme Sylvie Laurain** et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal du 4 février 2014 soit accepté tel que présenté. **ADOPTÉE.**

4. DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

Dépenses incompressibles

Salaire des élus	Mars 2014	2 430.85\$
Salaire des employés (admin. & voirie)	Février 2014	6 054.45\$
Salaire des pompiers	Février 2014	2 646.75\$
C1400070	Laboratoires d'analyses SM, analyses d'eau	124.76\$
C1400071	L'Homme et fils, timbres et frais de poste compte taxes et Sébastinois	270.94\$
C1400072	Éditions Juridiques FD, mise à jour livre de Lois ER-01523	84.00\$
C1400073	Régie Intermunicipale A.E.P.H.V., quote-part mars 2014	16 926.00\$
C1400074	Financière Manuvie, ajustement prime janvier et prime février 2014	1 298.92\$
C1400075	Gestim inc., forfait de février 2014 et service en urbanisme (vidange fosses)	1 494.40\$
C1400076	Pétroles Dupont inc., huile à chauffage – caserne et garage municipal	1 628.89\$
C1400077	Réseau mobilité Plus, pagette du service des incendies février 2014	23.97\$
C1400080	Garage Yves St-Laurent, essence camion voirie	83.00\$/257.05\$
	Remplacement silencieux camion voirie (résol. 2014-02-064)	174.05\$/257.05\$
C1400081	Réseau mobilité Plus, pagette du service des incendies mars 2014	23.97\$
C1400082	Alain Héту, entente cellulaire février 2014	65.00\$
L1400010	Télébec, téléphone garage et loisirs	198.85\$
L1400011	Hydro-Québec, électricité caserne et bibliothèque	497.89\$
L1400012	Hydro-Québec, électricité PM1	526.63\$
L1400013	Hydro-Québec, électricité lumières de rues	618.80\$
L1400014	Receveur Général du Canada, DAS janvier 2014	1 291.77\$
L1400015	Ministre du Revenu du Québec, DAS janvier 2014	3 181.43\$
L1400016	Desjardins Services de cartes, vin dépôt budget 2014 et repas annuel 2014	974.91\$
L1400017	MRC du Haut-Richelieu, gestion matières résiduelles – mars 2014	4 573.38\$
L1400018	MRC du Haut-Richelieu, quote-part administration – mars 2014	36 625.31\$
L1400019	MRC du Haut-Richelieu, quote-part digues et stations pompage	9 302.68\$
L1400020	Société Assurance Automobile, immatriculation des véhicules	3 770.04\$

Pour un total de :

94 891.64\$

CONSIDÉRANT QUE la poutre de support de câble d'élévateur au coin nord, située environ à 1 mètre de la route sera éliminée;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement du nouvel élévateur respectera la marge de recul avant réglementaire;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle cabane de la balance sera par son emplacement plus sécuritaire en rapport avec la route et permettra une meilleure supervision visuelle sur l'ensemble des différentes installations;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle cabane de la balance ayant actuellement une marge de recul de 9.83 mètres aura une marge de recul avant de 18.78 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le fait de se soumettre à la réglementation obligerait de revoir le projet dans son ensemble;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance de leur propriété des propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE le silo no.12 projeté au nord du projet (48 pieds de diamètre) peut être implanté en respectant la marge avant réglementaire de 20 mètres;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

2014-03-090 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Ghislain Provost et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'accorder la dérogation mineure pour les marges de reculs avant pour les constructions projetées à un minimum de 15.05 mètres de l'emprise de la rue, à l'exception du silo projeté (48 pieds de diamètre) le plus au nord qui devra respecter la marge avant minimal de 20 mètres. **ADOPTÉE.**

B) ADOPTION DU RÈGLEMENT 396-5 RELATIF AU VENTE DE GARAGE

2014-03-091 Il est proposé par M. François Thibodeau, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement 396-5 relatif au vente de garage tel que présenté et sans modification. **ADOPTÉE.**

C) NOUVELLE INSPECTRICE MME ANIK TRUDEAU

2014-03-092 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Ghislain Provost et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter Mme Anik Trudeau en tant qu'inspectrice adjointe de la firme **GESTIM inc.** **ADOPTÉE.**

D) APPUI POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par Me Mylène Paquette, au nom de Sou -Den inc, pour une utilisation à d'autres fins qu'agricoles d'une partie du lot 4 776 544;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à obtenir une autorisation pour une activité commerciale consistant à la location de mini entrepôts sur une superficie d'environ 3300 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le lieu visé par la demande se situe dans la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT QUE le projet doit faire l'objet d'une autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation actuelle du terrain est un stationnement qui a fait l'objet d'autorisation de la part de la CPTAQ en 1982 et 1987 (décisions no 048880 et 114424);

CONSIDÉRANT QUE la demande n'impose aucune contrainte supplémentaire aux activités agricoles puisqu'aucune distance séparatrice pour les bâtiments d'élevage n'est applicable à l'usage projeté;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté un projet de règlement afin de rendre le projet conforme à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un avis technique de la MRC Haut-Richelieu à l'effet que le projet de règlement est conforme au schéma d'aménagement régional;

EN CONSÉQUENCE :

2014-03-093 Il est proposé par M. François Thibodeau, appuyé par M. Ghislain Provost et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le Conseil municipal de Saint-Sébastien appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par Me Mylène Paquette, au nom de Sou-Den inc., et recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'approuver la demande. ADOPTÉE.

8. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) OCTROI DE CONTRAT POUR LE FAUCHAGE DES LEVÉES DE CHEMINS

CONSIDÉRANT QUE la soumission pour le fauchage des levées de chemins a été reçue au bureau municipal en date du 12 février 2014;

CONSIDÉRANT QUE le résultat fut celui-ci;

André Paris Inc.

5 289.00\$ (taxes en sus) pour l'année 2014

EN CONSÉQUENCE :

2014-03-094 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. François Thibodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le contrat de fauchage des levées de chemins soit confié à André Paris inc., conformément à sa soumission du 12 février dernier au montant de 786.00\$ (taxes en sus) pour la 1^{ère} coupe et 4 503.00\$ (taxes en sus) pour une 2^e coupe incluant les 2 côtés du rang de la Baie à partir de la limite de Saint-Sébastien et Venise-en-Québec jusqu'à la route 133 ainsi que le rang des Dussault des 2 côtés jusqu'aux limites de Saint-Alexandre, à partir de la route 133;

QU'un crédit au montant de 475.00\$ sera appliqué sur la première coupe pour des travaux non effectués en 2013 à la demande du MTQ,

QUE les travaux de fauchage soient réalisés dans la même période que ceux du Ministère des Transports du Québec. ADOPTÉE.

B) PAIEMENT À L'HOMME & FILS INC.

2014-03-095 Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 216.79\$ soit émis à l'ordre de *L'Homme & Fils inc.* pour l'achat d'une toilette pour le Centre communautaire, de l'eau pour les réunions et de la peinture pour la Fête d'hiver. ADOPTÉE.

#C1400090

L'Homme & fils inc.

216.79\$

9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

A) APPUI POUR L'UNITÉ DE MÉDECINE FAMILIALE À IBERVILLE

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie Bouillé députée d'Iberville, dans sa correspondance du 27 janvier 2014 adressée aux membres de la M.R.C. du Haut-Richelieu, explique les démarches entreprises pour défendre le dossier de l'unité de médecine familiale (UMF) dans le Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT la perte d'une clinique médicale avec plusieurs spécialistes ainsi que le CLSC dans le secteur d'Iberville;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de Saint-Sébastien sont conscient de la situation problématique d'absence de service de santé de proximité dans la circonscription d'Iberville;

EN CONSÉQUENCE :

2014-03-096 Il est proposé par M. Ghislain Provost, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'appuyer la démarche de Mme Marie Bouillé afin que la future unité de médecine familiale soit située dans l'axe Conrad-Gosselin, entre le boulevard d'Iberville et le chemin des Patriotes. **ADOPTÉE.**

B) DÉPÔT DES RAPPORTS DGE-1038 DES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2013

Mme Manon Donais, directrice générale de la municipalité de Saint-Sébastien, dépose les rapports DGE-1038 pour toutes les personnes ayant posé leur candidature pour élections générales du 3 novembre 2013.

C) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR LES ARCHIVES

2014-03-097 Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 100.00\$ soit autorisée pour finaliser le classement des archives. **ADOPTÉE.**

D) AUTORISATION D'ANNULER UN COMPTE DE TAXES

2014-03-098 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale à annuler un compte de taxes au montant de 5,13\$ puisque le terrain y afférent, situé au coin de la rue Principale et la rue Paquette, a été cédé à la municipalité il y a de cela plusieurs années.. **ADOPTÉE.**

E) ANNULATION DE L'AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 456

Mme Manon Donais, directrice générale informe les membres du conseil que l'avis de motion pour le règlement 456 est annulé puisqu'il n'a pas été suivi immédiatement de l'adoption du projet de règlement.

F) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 458

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller M. Michel Bonneville, qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement 458 relatif au traitement des élus municipaux.

G) ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 458

2014-03-099 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le projet de règlement 458 relatif au traitement des élus municipaux soit adopté tel que présenté. **ADOPTÉE.**

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

**PROJET DE RÈGLEMENT 458
Règlement relatif au traitement des élus municipaux**

ARTICLE 1

Le présent règlement remplace le règlement 403 relatif au traitement des élus municipaux.

ARTICLE 2

Le présent règlement fixe le traitement du maire et de chaque conseiller de la Municipalité de Saint-Sébastien, le tout pour l'exercice financier de l'année 2014 et jusqu'à l'année 2017 inclusivement.

ARTICLE 3

Les dits traitements seront divisés entre une rémunération de base et une allocation de dépenses. L'allocation de dépenses devant être égale à 50% de la dite rémunération de base. Cette allocation est versée à titre de dédommagement pour la partie des dépenses inhérentes au poste que le membre ne se fait pas rembourser, conformément au chapitre III de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* concernant le remboursement de dépenses.

Ces traitements se définissent comme suit :

Maire :	7 127. \$ Rémunération de base annuelle
	3 563. \$ Allocation de dépenses
Conseiller :	2 375. \$ Rémunération de base annuelle
	1 188. \$ Allocation de dépenses

ARTICLE 4

Outre sa rémunération de base, le conseiller agissant comme maire suppléant aura droit à une rémunération additionnelle de 100 \$ par séance du Conseil présidée, s'il s'avérait que le maire en fonction soit incapable de combler son poste pour un temps indéterminé.

ARTICLE 5

En outre les traitements ci-haut mentionnés, le conseil pourra aussi autoriser le remboursement des dépenses de voyages ou autres dépenses réellement encourues par un membre du conseil pour le compte de la municipalité pourvu qu'elles aient été autorisées par résolution du conseil.

ARTICLE 6

Il est convenu qu'une hausse de 6% sera appliquée automatiquement et annuellement au traitement des élus municipaux, à moins que les membres du conseil municipal en jugent autrement et procèdent à une nouvelle réglementation à ce sujet.

ARTICLE 7

Le présent règlement rétroagit au 1^{er} avril 2014.

SIGNÉ :

Martin Thibert
Maire

Manon Donais
Directrice générale et secrétaire-trésorière

H) DEMANDE DE SALLE GRATUITE POUR LE BRUNCH DE LA FABRIQUE

2014-03-100 Il est proposé par M. François Thibodeau, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la demande de salle gratuite pour le brunch de la Fabrique du 23 mars 2014. **ADOPTÉE.**

I) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR LES PRODUITS D'ENTRETIEN ANNUEL

2014-03-101 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 2 500.00\$ soit autorisée pour l'achat des produits d'entretien annuel des édifices municipaux. **ADOPTÉE.**

J) PAIEMENT À CLAUDE ET FRANÇOIS PHÉNIX ET FILS INC.

2014-03-102 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 169.07\$ soit émis à l'ordre de *Claude et François Phénix et fils inc.* pour l'installation de 2 gradateurs pour les lumière LED de la salle communautaire. **ADOPTÉE.**

#C1400091

Claude et François Phénix et fils inc.

169.07\$

K) PAIEMENT À PAPETERIE COWANSVILLE INC.

2014-03-103 Il est proposé par M. Ghislain Provost appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 39.50\$ soit émis à l'ordre de *Papeterie Cowansville inc.* pour l'achat de stylos et boîtes de rangement. ADOPTÉE.

#C1400092 Papeterie Cowansville inc. 39.50\$

L) PAIEMENT À MME VALÉRIE PROVOST

2014-03-104 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 303.00\$ soit émis à l'ordre de *Valérie Provost* pour la conception et l'impression des cartes d'affaires de la municipalité. ADOPTÉE.

#C1400093 Valérie Provost 303.00\$

M) PAIEMENT À AKD PROTECTION

2014-03-105 Il est proposé par M. François Thibodeau, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 202.36\$ soit émis à l'ordre de *AKD Protection* pour l'inspection annuelle et la recharge des extincteurs pour tous les bâtiments municipaux. ADOPTÉE.

#C1400094 AKD Protection 202.36\$

10. VARIA

Mme Manon Donais, directrice générale informe les membres du conseil que le Centre de Femmes du Haut-Richelieu invite les municipalités à proclamer la *Journée nationale des cuisines collectives* en date du 26 mars prochain. Les élus ne désirent pas y faire suite.

11. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Le maire invite les gens de l'assistance à poser leurs questions.

12. COURRIER

Rien à signaler

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2014-03-106 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. François Thibodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée. ADOPTÉE.

Martin Thibert,
Maire

Manon Donais,
Directrice générale et secrétaire-trésorière